

Répartition de soulte suite à un divorce

Par cassiopee5754, le 05/10/2014 à 14:00

Bonjour, je me permets de venir vers vous pour comprendre comment au bout de 12 ans je n ai toujours pas pu percevoir la soulte de la communauté .

En effet lors de mon divorce prononce le 02mai 2012 après la vente de nos biens en communauté dans un premier temps le liquidateur a confisque toutes les sommes qui lui ont permis de régler les dettes de mon ex mari en liquidation judiciaire. La procédure de liquidation s'est achevée courant 2013 . Cependant il me semble qui la liquidation de la communauté doit intervenir au lendemain de la date du prononcé du divorce. Or a ce jour le peu d argent restant à la suite de la liquidation est toujours chez le notaire et il semble que celle ci doit être partagée en 2 ce qui implique mu concernant une perte conséquente. pourriez vous m indiquer si il s agit d une procédure normale . et dans la négative qu elles sont les vois de recours et contre qui? cordialement